

Les prix des semences de luzerne et de trèfle de la récolte 2010 tirés vers le bas par le marché export

Pour la deuxième année consécutive, le désaccord entre agriculteurs et établissements semenciers continue à se creuser sur les conditions de rémunération prévisionnelles. *«Il serait utopique de croire que la compétitivité des productions de semences de luzerne ou de trèfle violet françaises passe par une marge négative des producteurs une année sur deux»*, rappellent comme l'an dernier les responsables professionnels de la FNAMS. *«La gestion des mises en place de la multiplication et des stocks de semences opérée par certains établissements ne doit pas tirer vers le bas l'ensemble de la filière des semences de légumineuses»*.

Pour sortir de l'impasse, un groupe de travail interprofessionnel a oeuvré tout au long de l'année écoulée pour intégrer des indicateurs économiques dans les négociations et ainsi permettre d'assurer une certaine stabilité de la rémunération d'une année sur l'autre.

Désormais, la référence de prix

négoiée par espèce à l'échelle nationale se construit en 2 temps :

- en septembre-octobre, une valeur d'acompte est fixée sur la base de l'évolution des coûts de production,
- en décembre-janvier, la valeur du solde est déterminée en fonction des indicateurs de marchés et des prix des cultures concurrentes.

Le souhait des agriculteurs est ensuite d'organiser des réunions régionales avec chacun des établissements semenciers pour tenir compte des spécificités régionales de production.

La réunion interprofessionnelle du 5 octobre dernier a permis de trouver des accords sur les valeurs d'acompte à verser à la récolte (luzerne : 112 €/q et trèfle violet : 105 €/q).

Les perspectives de négociation en décembre du solde à payer se révèlent quant à elles très difficiles : l'annonce de prix très bas pour des marchés exports très concurrentiels tire la valeur des productions françaises vers le bas, une bonne partie de celle-ci étant exportée par les éta-

blissements.

La FNAMS attire la vigilance des multiplicateurs pour la signature des prochains contrats, les prix actuellement envisagés ne permettant plus d'assurer la rentabilité de ces productions et encore moins de compenser leur moindre compétitivité par rapport aux grandes cultures !

Les responsables professionnels de la FNAMS continuent à travailler au sein de l'interprofession à la recherche d'accords acceptables par tous, seuls garants de la pérennité de la filière des semences fourragères en France.

La FNAMS (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences) est une organisation professionnelle agricole spécialisée dans la multiplication des semences. Sa mission est de promouvoir la production de semences française et de défendre les intérêts des 19 000 agriculteurs multiplicateurs de semences français.